



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026**

Etaient présents :

M. FRANÇOIS Jérôme - Mme MAGNÉ - M. COURTOIS - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. BEAUNE Paul - Mme FERREIRA - M. KHADIR - Mme ROBERTO - M. CHAMBÉLIN - Mme FINKEL - M. GONIDEC - Mme GROSSIER - Mme SELLIER - M. FINKEL - Mme GODINOT - M. CHOLET - Mme COULIBALY - M. LEFEBVRE - Mme PINTO - M. FRANÇOIS Pascal - M. MORIN - Mme LOUIS - M. LANGER

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents :

Absents excusés :

Mme FONTAINE AUGOUY Christine donne pouvoir à M. COURTOIS Jean-Pierre
M. GRANCHER donne pouvoir à M. CHAMBERT Stéphane
Mme VAN DER PERRE donne pouvoir à Mme MAGNÉ Nadège
Mme FRANÇOIS Alexandrine donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jérôme
M. FAIVRE-RAMPANT donne pouvoir à M. BEAUNE Paul

Secrétaire de séance : Mme FINKEL Béatrice

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	24
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026

Aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNÉE 2026	
57	Signature d'un contrat de cession entre la Ville de MÉRIEL et Little Bros. SAS pour l'organisation du spectacle « Lisa Perrio – C'est compliqué je t'expliquerai », le samedi 16 janvier 2027 à l'Espace Rive Gauche. Le contrat fixe les droits et obligations de la Ville de Mériel et de Little Bros SAS, sise 19 rue Simart 75018 PARIS, pour un montant global de la cession, hors frais annexes, de 4009€ TTC (TVA 5.5% ; quatre mille neuf euros toutes taxes comprises), versés par la Ville sur présentation de factures selon la répartition suivante : - Une facture d'acompte à la signature du contrat de cession d'un montant de 1 002,25€ - Une facture du solde à l'issue de la représentation d'un montant maximal de 3 278,59€, incluant les frais annexes. Les frais annexes seront facturés aux frais réels sur présentation de justificatifs avec un maximum de 271.84€. Cette dépense est affectée au budget CULTURE de la ville selon l'imputation 6232/311/11 pour l'engagement n° 2026/620 à hauteur de 1 002,25€ et pour l'engagement n° 2027/3 à hauteur d'un montant maximum de 3 278,59€.
58	Signature d'un contrat de cession entre la Ville de MÉRIEL et C'EST PAS DES MANIÈRES pour l'organisation du concert « Toss'n Turn – Reach Scotland », le samedi 13 mars 2027 à l'Espace Rive Gauche. Le contrat de cession fixe les droits et obligations de la Ville de Mériel et de C'EST PAS DES MANIÈRES, sise 34 Avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE, pour un montant global de la cession et des frais annexes de 4 082,85€ TTC (TVA 5.5% ; quatre mille quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes, toutes taxes comprises), versés par la Ville sur présentation de factures selon la répartition suivante : - 1500€ à la signature du contrat de cession - 2582.85€ à l'issue de la représentation. Cette dépense est affectée au budget CULTURE de la ville selon l'imputation 6232/311/11 pour l'engagement n° 2026/622 à hauteur de 1 500,00€ et pour l'engagement n° 2027/4 d'un montant de 2 582,85€.
59	Tarification du séjour au Pays de Galles été 2026 comme-suit : - 360,00€ pour les 6-10 ans Mériellois, - 380,00€ pour les 11-17ans Mériellois, - Un supplément de 100€ sera facturé aux non-mériellois soit 460,00€ ou 480,00€. La différence de prix entre les deux groupes est causée par une sortie à Cardiff le lundi 24 août 2026 pour le groupe de 11 à 17 ans, qui demande l'utilisation d'un autocar pour le transport aller-retour entre Llanwrtyd et Cardiff. Le paiement en trois fois sans frais à toutes les familles. Les versements s'effectueront par chèques bancaires ou carte bancaire.
60	Signature d'un acte d'engagement pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une modification du Plan Local d'Urbanisme avec la société ATELIER NDF sise 59 rue Saint Sébastien 75011 PARIS. Le marché est signé au montant de 12 920€ HT, soit 15 504€ TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026 sur le chapitre 20 imputation 202/020/URBA, engagement de dépense n° 656, BDC n°13232, sous le numéro de marché 2026MA60.
61	Signature d'un acte avec la société CAELI CLIMAT sise 44 avenue d'Osseville 93250 VILLEMOMBLE, sous-traitant de la société AURION ET CIE dans le marché de travaux de remplacement de la couverture étanchéité, bardage, chauffage, ventilation, climatisation et menuiseries extérieures du gymnase André Leducq à Mériel, lot 03 – chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 15 000,00 € HT et que le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

62	Signature d'un acte de sous-traitance avec la société DAL METAL sise 8 rue Nicolas Tesla 95150 TAVERNY, sous-traitant de la société CHAPELEC dans le marché de travaux de remplacement de la couverture étanchéité, bardage, chauffage, ventilation, climatisation et menuiseries extérieures du gymnase André Leducq à Mériel, lot 01 - Travaux de remplacement de la couverture, étanchéité et bardage. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 15 470,00 € HT et que le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.
63	Signature d'un acte de sous-traitance avec la société LOCAPOSE sise 30B avenue de la Baltique 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, sous-traitant de la société CHAPELEC dans le marché de travaux de remplacement de la couverture étanchéité, bardage, chauffage, ventilation, climatisation et menuiseries extérieures du gymnase André Leducq à Mériel, lot 01 - Travaux de remplacement de la couverture, étanchéité et bardage. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 15 000,00 € HT et que le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.
64	Signature d'un contrat de cession entre la Ville de MÉRIEL et UNI-SON pour l'organisation du concert « La route des Airs », le samedi 22 mai 2027 sur la place Jean Gabin. Le contrat fixe les droits et obligations de la Ville de Mériel et UNI-SON, sise Espace Saint Eutrope, 15 rue Saint Eutrope, 17100 Saintes, pour un montant global de la cession et des frais annexes de 3 230,94€ TTC (TVA 5.5% ; trois mille deux-cent trente euros et quatre-vingt-quatorze centimes toutes taxes comprises), versés par la Ville sur présentation de factures selon la répartition suivante : - Une facture d'avance forfaitaire de 1 000€ adressée à la signature des présentes - Une facture du solde de 2 230,94€ adressée à l'issue de la représentation. Cette dépense est affectée au budget CULTURE de la ville selon l'imputation 6232/311/11 pour l'engagement n° 2026/654 à hauteur de 1 000€ et pour l'engagement n° 2027/5 d'un montant de 2 230,94€.
65	Virement de crédit N°1/2026 tels que présentés ci-annexés dans les chapitres 011, 65, 67 en section de fonctionnement puis au chapitre 20, 21, 23 en section d'investissement. Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du comptable afin de régulariser les inscriptions au Budget Primitif 2026.
66	Reconduction expresse du contrat de prestation de ménage et nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux (Décision 2024/19) pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 et suivant, sur le chapitre 011, imputation 6283/ multi lignes Tech.
67	Signature de l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières avec la société TIMESCOPE sise 87 boulevard Saint Michel 75005 PARIS pour la création d'une expérience immersive en réalité virtuelle de voyage dans le temps au temps de l'enfance de Jean Gabin au musée de Mériel. Le marché est signé au montant de 25 000,00 € HT, soit 30 000,00 € TTC (TVA à 20% ; trente mille euros toutes taxes comprises) versés par la Ville selon la répartition suivante : • Phase n°1 : un acompte de 7 500,00€ HT, soit 9 000,00€ TTC à la signature du contrat de cession correspondant à 30% du montant global, selon le délai d'exécution fixé au 31 juillet 2026. • Phase n°2 : un paiement intermédiaire d'un montant de 7 500,00€ HT, soit 9 000,00€ TTC ayant comme délai d'exécution le 15 septembre 2026. • Phase n°3 : le solde de 10 000,00€ HT, soit 12 000,00€ TTC versé à la livraison de la version définitive du fim et des casques, prévu le 2 novembre 2026. Le prix forfaitaire comprend le coût du déplacement, les réunions nécessaires à l'avancée du projet et les éventuels frais engendrés (repas/hébergement). Cette dépense au budget MUSÉE de la ville selon l'imputation 21621 pour l'engagement 2026MAIRI013247 à hauteur de 30 000,00€ TTC.
68	Signature de la proposition de contrat du groupe EXM, sis 13 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE pour la location à compter du 1er janvier 2026 d'un terminal de paiement carte bancaire portable INGENICO MOVE 5000. Le coût annuel de la location est arrêté à la somme de 403.20€ TTC (TVA20%). Les crédits nécessaires, qui seront inscrits au Budget Primitif 2026 sur le chapitre 011 imputation 611/314 INFO, et que l'engagement de dépense n°527 a été créé.

69	Signature d'une convention de location à titre précaire et révocable à compter du 13 juillet 2026, pour une durée de 1 an soit jusqu'au 12 juillet 2027, non renouvelable. Le loyer mensuel est fixé à : 550,00 € (cinq cent cinquante euros). Une caution d'un montant équivalent d'un loyer est à verser au Trésor Public (attestation de versement à fournir). Les loyers seront encaissés sur le compte 752/551.
70	Acceptation du devis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise sise 35 boulevard du Port 95000 CERGY. Le coût total de la prestation s'élève à 1 600€ HT, soit 1 920€ TTC. n acompte de 30 % est dû à l'acceptation du devis. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026 sur le chapitre 011 imputation 617/020/URBA, bon de commande n° 2026MAIRI013249.
71	Organisation d'une représentation du spectacle « Pigswana orchestra » le jeudi 27 août 2026, à 19h00. Signature d'un avenant au contrat de cession fixant les droits et obligations de la Ville de Mériel et de l'association Gipsy Pigs, sise 2, impasse de la mutualité – 76600 Le Havre, pour un montant global de la cession et des frais annexes de 2818€ net (TVA 0% art. 293b du CGI ; Deux mille huit cent dix-huit euros net), versés par la Ville sur présentation de facture à l'issue de la représentation. Prise en charge des déclarations et versements des droits d'auteur auprès des organismes de collectes correspondant. Affectation des dépenses au budget CULTURE de la Ville sur le chapitre 011 imputation 6232/311/11.
72	Organisation de deux représentations du spectacle « Reine des neiges », le mardi 02 mars 2027, à l'Espace Rive Gauche. Signature d'un contrat de cession fixant les droits et obligations de la Ville de Mériel et de la Compagnie Princesse Moustache, sise 14 rue des Naffetières 78711 Mantes-la-Ville, pour un montant global de la cession et des frais annexes de 3 851,39€ TTC (TVA 5.5% ; Trois mille huit cent cinquante-et-un euro et trente-neuf centimes toutes taxes comprises), versés par la Ville sur présentation de factures selon la répartition suivante : - Une facture de 1 000€ d'acompte à la signature du contrat de cession - Une facture de 2 851,39€ adressée à L'ORGANISATEUR, à l'issue des représentations. Affectation de cette dépense au budget CULTURE de la ville selon l'imputation 6232/311/11 pour le bon de commande n° 2026MAIRI013266 à hauteur d'un montant de 1 000€ (BP 2026) et pour bon de commande n° 2026MAIRI013267 d'un montant de 2 851,39€ (BP 2027).
73	Organisation d'une représentation du concert de Dan Ar Braz Groupe samedi 26 juin 2027 au parc du Château. Signature d'un contrat de cession fixant les droits et obligations de la Ville de Mériel et de BIG BRAVO SPECTACLES, sis 10, rue Ambroise Paré 29800 LANDERNEAU, pour un montant global de la cession et des frais annexes de 10 800€ TTC (TVA 5.5% ; dix mille huit-cents euros toutes taxes comprises), versés par la Ville sur présentation de factures selon la répartition suivante : - Une facture de 2 500€ d'acompte à la signature du contrat de cession - Une facture de 8 300€, à l'issue des représentations. Affectation de cette dépense au budget CULTURE de la ville selon l'imputation 6232/311/11 pour bon de commande n° 2026MAIRI013268 d'un montant de 2 500€ (BP 2026) et pour bon de commande n° 2026MAIRI013269 d'un montant de 8 300€ (BP 2027).
74	Sollicitation du Conseil Régional d'Ile-de-France pour une subvention d'un montant de 7 237,82€, soit 70% du coût HT du montant de l'acquisition des équipements de rafraîchissement. Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Primitif 2026.

75	Signature de l'avenant N°1 au marché pour travaux de remplacement de la couverture, étanchéité, bardage, chauffage, ventilation, climatisation et menuiseries extérieures du gymnase André Leducq à Mériel pour le lot 02 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures avec la société ITAL RENOV, sise 35 T Boulevard de la Gare 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT. L'avenant en plus-value s'élève à 6 218 € HT soit 7 461.60 € TTC. Le montant initial du marché est porté à 62 384.64 € HT soit 74 861.57 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 sur le chapitre 23 imputation 2313/3211/TECH opération 52, engagement n°544, sous le numéro de marché 2026MA45, et numéro d'inventaire 2026 I 30.
76	Réservation pour l'année scolaire 2026-2027, 30 créneaux de natation pour les élèves de CE2 et CM2 des écoles de notre commune, allant de la période du 03 décembre 2026 au 7 juin 2026. La convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain fixe le prix de la séance, incluant le transport à 193 € soit 5 790€ les 30 séances de natation. Le coût total de la prestation 5 790€. Les crédits nécessaires, inscrits au Budget Primitif 2027 sur le chapitre 011 imputation 611/323.
77	Signature d'une convention de mise à disposition de personnel afin d'assurer des missions ponctuelles dans l'attente de recrutement sur des postes permanents ou de besoins de remplacements, avec l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES), sise 1 Bis rue de Rouen – 95450 VIGNY. La tarification est basée sur un coefficient de 1.87 du SMIC horaire brut. Ces tarifs sont exonérés de TVA. Les crédits nécessaires, sont inscrits au Budget Primitif 2026 sur le chapitre 012 imputation 6218/020/RH.
78	Organisation d'une représentation du spectacle « NON HOMOLOGUÉ – tribute Goldman » le samedi 7 novembre 2026, à 21h00. Signature d'un avenant au contrat de cession fixant les droits et obligations de la Ville de Mériel et de PRODUC'SON, sise 8 rue des Cinquante – 76600 Le Havre, modifiant la date de représentation initialement prévue. Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés par cet avenant.
79	Signature de la convention tripartite entre la Ville de Mériel, l'auto-école Driv'in et Mme VANDERBORGHT CULTY Nina. Attribution d'une bourse au permis de conduire à Madame VANDERBORGHT Nina Culty d'un montant maximal de 498 euros, versée en deux fois (250 euros puis 248 euros) à l'auto-école Driv'In, selon les modalités précisées dans la convention. La dépense afférente à cette aide est inscrite au budget 2026 du service EVS de la Ville de Mériel, à l'imputation suivante : Chapitre 11 – compte 6188 fonction 3253.
80	Signature d'une convention tripartite entre la Ville de Mériel, l'auto-école Driv'in et Mme TALLO Najma. Attribution d'une bourse au permis de conduire à Madame TALLO Najma d'un montant maximal de 498 euros, versée en deux fois (250 euros puis 248 euros) à l'auto-école Driv'In, selon les modalités précisées dans la convention. La dépense afférente à cette aide est inscrite au budget 2026 du service EVS de la Ville de Mériel, à l'imputation suivante : Chapitre 11 – compte 6188 fonction 3253.
81	Renouvellement des contrats englobant LogipolWeb et LogipolVe à partir du 01 janvier 2027 auprès de la société Agelid. Signature du contrat de souscription LogipolWeb et LogipolVe auprès de la société Agelid. Les crédits nécessaires, sont inscrits au Budget Primitif 2027 sur le chapitre 011 imputation 65811/112/TECH/INFO.

DÉLIBÉRATION N°1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'APPROUVER les modifications des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts telles qu'adoptées par le conseil communautaire par ses délibérations n° 2025/12/16 du 5 décembre 2025 et n° 2026/06/02 du 26 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N°2 : Présentation du bilan 2025 et du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Point reporté à un prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N°3 : Autorisation de remboursement au maire de l'achat de 6 systèmes de brumisation des cours d'école, de l'ALSH et de la crèche pendant l'épisode de canicule rouge du mois de juin 2026

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'AUTORISER le remboursement de 283,94€ à Monsieur le Maire pour les achats des 6 systèmes de brumisation des cours des écoles, de l'ALSH et de la crèche pendant l'épisode canicule rouge du mois de juin 2026.

DE DIRE que la dépense est prévue au chapitre 21 – imputation 2188.

DÉLIBÉRATION N°4 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

DE CRÉER au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet de Responsable du Secrétariat Général au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 1 emploi à temps complet d'agent d'entretien des espaces verts et de l'espace public au grade d'Adjoint Technique

DE DIRE que ces postes pourront être, le cas échéant, occupés par des contractuels en cas de recrutement infructueux d'agents titulaires (article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique)

DE DIRE que les crédits nécessaires au paiement de ces rémunérations et charges sont inscrits au budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION N°5 : Convention relative à la gestion d'un service d'application du droit des sols intercommunal mutualisé (ADS) entre la CCVO3F et la ville de Mériel

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion d'un service d'application du droit des sols intercommunal mutualisé (ADS) conjointement avec le président de la Communauté de Communes du Val d'Oise des Trois Forêts.

DÉLIBÉRATION N°6 : Convention de mutualisation des formations d'entraînement au maniement des armes, des policiers municipaux de Méry-sur-Oise et de Mériel, en stand de tir agréé

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'APPROUVER la convention de mutualisation des formations d'entraînement au maniement des armes des policiers municipaux de Méry-sur-Oise et de Mériel, en stand de tir agréé, conclue entre les communes de Mériel et de Méry-sur-Oise, le CNFPT et la société NB Armurerie

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer

DE PRÉCISER que la convention s'applique à compter de la date de sa signature par la dernière des parties et qu'elle courra jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable par tacite reconduction à deux reprises,

DE DIRE que les dépenses afférentes à cette convention sont inscrites au budget communal en cours et suivants.

DÉLIBÉRATION N°7 : Convention de mutualisation des formations d'entraînement au maniement des armes, des policiers municipaux de Méry-sur-Oise et de Mériel, encadrées par un moniteur en maniement des armes

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'APPROUVER la convention de mutualisation des formations d'entraînement au maniement des armes des policiers municipaux de Méry-sur-Oise et de Mériel, encadrées par un moniteur au maniement des armes agréé, conclue entre les communes de Mériel et de Méry-sur-Oise, le CNFPT et Monsieur Henri Berberich, moniteur

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer

DE PRÉCISER que la convention s'applique à compter de la date de sa signature par la dernière des parties et qu'elle courra jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable par tacite reconduction à deux reprises,

DE DIRE que les dépenses afférentes à cette convention sont inscrites au budget communal en cours et suivants.

DÉLIBÉRATION N°8 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

DE DÉCIDER d'accepter de passer les écritures comptables suivante sur le budget 2026
- 744.42€ pour les admissions en non-valeur au compte 6541, selon l'annexe jointe,

DÉLIBÉRATION N°9 : Convention de partenariat entre l'office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et la ville de Mériel pour l'exposition « Gabin et la guerre »

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité,

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et la Ville de Mériel, relative au projet « Jean Gabin dans la guerre », annexée à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la convention et à signer, le cas échéant, les éventuels avenants qui n'en modifieraient pas substantiellement les dispositions.

DE PRÉCISER que ce partenariat est conclu à titre gratuit, sans incidence financière pour la Ville au titre de la convention.

Prochain Conseil municipal le 05 novembre 2026

Le Maire clôt la séance à 20H25